

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

**ARRETE n° 132 / 2026**

**OBJET :**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de chaussée (Enrobé Coulé à Froid) Avenue de la Gare et Rue des Mousses (RD20),

**ARRETE:**

**ARTICLE 1°** - Le mardi 26 mai 2026 de 8h00 à 17h00, la circulation de tous véhicules sera neutralisée une journée sur la RD20 entre le numéro 12 de l'Avenue de la Gare et l'intersection de la Rue des Mousses avec la Rue des Champs / Rue de la Grande Côte.

L'accès au parking de la Rue de la Gare ne sera pas autorisé dans la journée.

Le stationnement sera interdit sur la RD20 dans l'emprise du chantier.

Une déviation sera mise en place (Rue des champs, Grande Rue, Rue de la Côte d'Agnal, Rue des Halles), du personnel du CD88 sera présent sur place pour aider et renseigner les usagers et riverains.

En cas de problème technique ou météo, le chantier pourrait être décaler ou se poursuivre le 27 mai 2026. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, surveillée et entretenue par l'entreprise COLAS, en charge des travaux pour le compte du Conseil Départemental des Vosges.

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

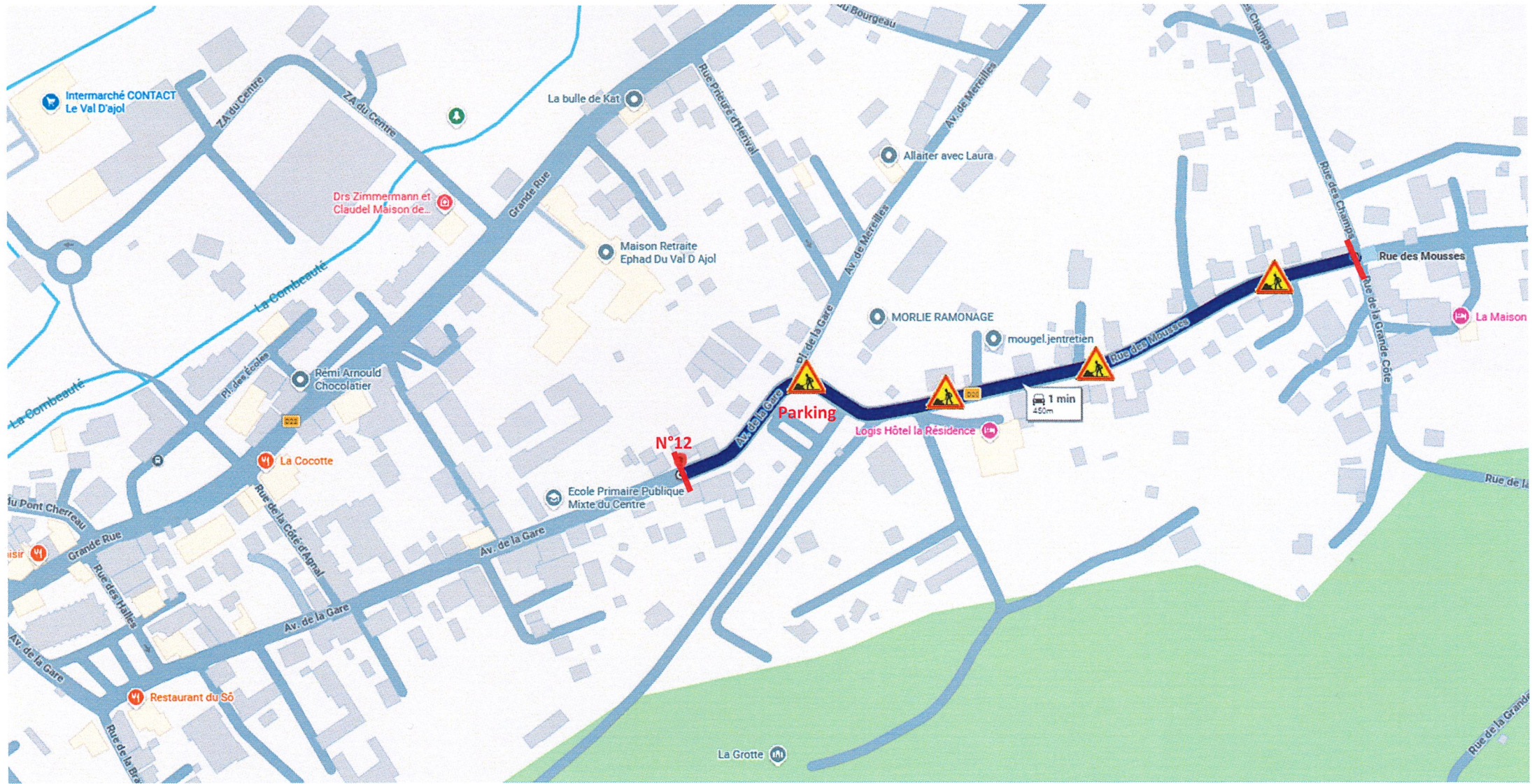
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . Conseil Départemental des Vosges Unité Territoriale Est, Centre d'Exploitation de Remiremont,
- . SICOVAD

LE VAL-d'AJOL, le 20 mai 2026

Le Maire,



Thomas VINCENT



Intermarché CONTACT  
Le Val D'ajol

Drs Zimmermann et  
Claudel Maison de...

La bulle de Kat

Maison Retraite  
Ephad Du Val D Ajol

Allaiter avec Laura

Rémi Arnould  
Chocolatier

La Cocotte

Ecole Primaire Publique  
Mixte du Centre

Parking

N°12

Logis Hôtel la Résidence

MORLIE RAMONAGE

mougel.jentretien

1 min  
450m

La Maison

La Crotte



SARL Lambert  
Maçonnerie - Magasin...

Confrérie des  
Taste-Andouilles du...

ALPHA 88 BY LB  
(NETTOYAGE DE...

Blanchisserie Val Neige

Tout a un Sens

Honoré SAS

Grande Rue

Rte de Faymont

Musée de Ménilles

Rte de Faymont

Chemin des Epinettes

Just'un Fil

Déviation

NF Hydro-Techniques

Grande Rue

Pass du Bourgeau

Déviation

Garage Petitjean JMD

Les Rabeaux

La bulle de Kat

Rue d'Henri de Hernal

Maison Retraite  
Ephad Du Val D Ajol

MORLIE RAMONAGE

28 Rue des Mousses

La Maison des Champs

Drs Zimmermann et  
Claudiel Maison de...

Grande Rue

Rémi Arnould  
Chocolatier

La Cocotte

Av. de la Gare

Logis Hôtel la Résidence

1 min  
450m

Av. de la Gare

Restaurant du Sô

La Grotte

Rue de la Grande Côte

Rue de la Grande

Rue de la Grande

Rue de la Grande

Rue de la Grande

Rue de la Grande

Rue de la Grande